

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAIZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAIZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 011-663/12/CC

■ Approbation de l'affectation d'une augmentation d'autorisation de programme pour la construction d'un réservoir intercommunal d'eau potable à la Plaine du Caire à Roquefort la Bédoule DEASV 12/8066/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DPEA 22/283/CC du 26 mars 2007, a été approuvée l'affectation d'une autorisation de programme pour la construction d'un réservoir d'eau potable de 1500 m³ sur la commune de Roquefort la Bédoule, pour un montant de 468 000 euros.

Par délibération DPEA 002-210/08/CC du 8 février 2008, cette autorisation de programme a été portée à 768 000 euros.

Compte tenu de l'avancement des études en fonction de l'implantation précise du réservoir sur la zone d'activité de la Plaine du Caire, il apparaît nécessaire de revaloriser cette autorisation de programme par transfert depuis l'opération n° 2007/00033 « Galerie des Janots » pour un montant de 100 000 euros.

Il est donc proposé de porter l'autorisation de programme n° 2007/00032 concernant le réservoir intercommunal de la Plaine du Caire à 868 000 euros, soit une augmentation de 100 000 euros.

Dans le même temps, il est proposé de réduire l'autorisation de programme n° 2007/00033 concernant la Galerie des Janots à 31 900 000 euros, soit une diminution de 100 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération DPEA 3/545/CC du 26 juin 2006, relative au premier plan quinquennal de travaux (2006 – 2010) pour l'alimentation en eau potable,
- La délibération DPEA 22/283/CC du 26 mars 2007 relative à l'affectation d'une autorisation de programme pour la construction d'un réservoir intercommunal à Roquefort la Bédoule
- La délibération DPEA 002-210/08/CC du 8 février 2008 relative à la création d'autorisation de programme et revalorisation d'autorisation de programmes existants dans le cadre du Budget Primitif 2008,
- La délibération AGER 002-136/12/CC du 13 février 2012 approuvant la revalorisation d'une autorisation de programme pour la dérivation du canal de Marseille dite dérivation de La Ciotat

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

Considérant

- La nécessité de procéder à la construction d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Roquefort la Bédoule,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une augmentation d'autorisation de programme de 100 000 euros pour la création d'un réservoir d'eau potable à Roquefort la Bédoule.

L'autorisation de programme initiale de 768 000 euros est portée à 868 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la réduction de l'autorisation de programme pour la réalisation de la Galerie des Janots pour un montant de 100 000 euros (Opération 2007/00033).

L'autorisation de programme initiale de 32 000 000 euros est réduite à 31 900 000 euros.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Agence de l'Eau, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, relatifs à ces travaux, sont inscrits au budget annexe de l'eau ; Sous-Politique F170 - Natures 2031 et 231520 – Opération 2007/0032

Crédits de Paiement année 2013 : 500 000 euros.

Crédits de Paiement année 2014 : 300 000 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Eau et à l'Assainissement

Christian AMIRATY

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI